

SLOW

NOTE DE PRÉSENTATION

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2026

La présente délibération a pour objet l'élection du Vice-Président et du Vice-Président délégué du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Vice-Président assure les missions du Président du CCAS en son absence. Le Vice-Président délégué est chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de procéder à ces élections dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-03

Objet :
**Élection du Vice-Président
 et du Vice-Président
 Délégué du CA du CCAS**

Rapporteur :
 Gilles FRAYSSE

Convocation :
 Le 20/04/2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de membres en exercice	9
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, le 24 avril 2026 à 18h30, en salle de Conseil, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Président du Conseil d'administration.

Présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames, AMIRI, LAFAYE, PROVOTAL, VERRICCHIA, Madame BASTOUL et Monsieur CLOUVEL, membres du Conseil d'administration.

Absents non représentés :

Mesdames SAURIAC et CADIOU.

VU l'article L.123-6 et L.2122-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération 2026-012 du Conseil municipal du 09 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du CCAS à 9 ;

VU la délibération 2026-013 du Conseil municipal du 09 avril 2026 procédant à l'élection de 4 représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS ;

VU les arrêté n°2026-AG002 désignant les quatre membres nommés pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDÉRANT que dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président.

Sur proposition de monsieur le Président, le Conseil d'administration,

APPROUVE de procéder l'élection du Vice-Président et du Vice-Président délégué par vote à main levée

Élection du Vice-Président du Conseil d'Administration du CCAS

Le Président du CCAS invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature ;

Est candidate : Mme Michelien PROVOTAL

Le Président du CCAS procède au vote à main levée :

- Nombre de voix : 7

Élection du Vice-Président délégué du Conseil d'administration du CCAS

Le Président du CCAS invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature ;

SLOW

Est candidate : Mme Leïla AMIRI

Le Président du CCAS procède au vote à main levée :

- Nombre de voix : 7

Le conseil d'administration prend acte des résultats obtenus :

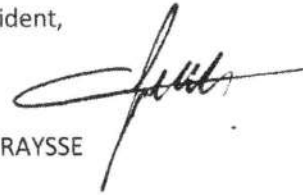
- ⇒ Mme Micheline PROVOTAL
est élue Vice-Présidente du CA du CCAS
- ⇒ Mme Leïla AMIRI
est élue Vice-Présidente déléguée du CA du CCAS

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 avril 2026

Le Président,



Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES VSO

Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2026_03
Objet :	Election du Vice-Président et du Vice-Président délégué au sein du CA du CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	091-269101242-20260424-DL_2026_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-269101242-20260424-DL_2026_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	899 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL_2026_03_ElectionVicePr__sidenteetVice_pr__sidenteDeleguee.pdf Nom métier : 99_DE-091-269101242-20260424-DL_2026_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	644 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	30 avril 2026 à 15h06min19s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 avril 2026 à 15h06min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	30 avril 2026 à 15h14min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 avril 2026 à 15h16min22s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	30 avril 2026 à 15h16min43s	Reçu par le MI le 2026-04-30